



ARRETE DU PRESIDENT
PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES
D'EMPLOIS DE CATEGORIE A POUR LA REGION CORSE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD ET DE LA HAUTE CORSE

Le Président du Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article 14 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a confié au Centre de gestion Coordonateur de Région le soin d'assurer la publicité des créations et vacances d'emploi de catégories A au niveau régional,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, dont les concours ont été décentralisés, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales de la Région Corse et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud, pour la période du 18 au 25 Janvier 2019.

ARRETE

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A sont arrêtées conformément au document ci-annexé, pour la période du 18 au 25 Janvier 2019 qui comporte 7 déclarations.

Article 2: Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Région,

Fait à Ajaccio le 25 Janvier 2019,

Le Président
A. OTTAVI

**BULLETIN DE DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES A
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION CORSE**

Collectivités	Date Récep.	Date Enreg.	N° Enregistrement	Poste(s) déclaré(s)	Nombre de postes	Cat	Temps de Travail	Création ou Vacance	Observations
ARRETE N° 02A20190125280 DU 25 JANVIER 2019									
COLLECTIVITE DE CORSE	18.01	25.01	02A19013416 001	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE HORS CLASSE DIRECTEUR (Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés – Directeur Adjoint coopération et affaires Européennes)	1	A	T.C	CR	/
COLLECTIVITE DE CORSE	18.01	25.01	02A19013621 001	MEDECIN DE 2^{EME} CLASSE MEDECIN DE 1^{ERE} CLASSE MEDECIN HORS CLASSE (Direction de la Protection de l'enfance – Médecin référent de la protection de l'enfance)	1	A	T.C	VC	Fin de contrat sur emploi permanent
COLLECTIVITE DE CORSE	21.01	25.01	02A19013823 001	INFIRMIER DE CLASSE NORMALE INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE (Direction de l'Autonomie – Gestionnaire de cas MAIA - Bastia)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne
COLLECTIVITE DE CORSE	21.01	25.01	02A19013840 001	PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE PSYCHOLOGUE HORS CLASSE (Direction de l'Autonomie – Gestionnaire de cas MAIA - Bastia)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALTA ROCCA	22.01	25.01	02A19014783 001	ATTACHE (Responsable du Pôle social)	1	A	T.C	CR	Détachement
COLLECTIVITE DE CORSE	22.01	25.01	02A19014999 001	INFIRMIER DE CLASSE NORMALE INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE (Direction de l'Autonomie – Gestionnaire de cas MAIA – Centre-Corse Balagne)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne
COLLECTIVITE DE CORSE	22.01	25.01	02A19015002 001	PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE PSYCHOLOGUE HORS CLASSE (Direction de l'Autonomie – Gestionnaire de cas MAIA – Centre-Corse Balagne)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne